

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 4 novembre 2019 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Éline Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, la greffière, Stéphanie Lelièvre.

19-11-689

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

19-11-690

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

7.1 Nomination de madame Nathalie Deblois au poste d'agente de développement culturel.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

19-11-691

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2019**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 28 octobre 2019, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 28 octobre 2019.

ADOPTÉE.

19-11-692

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 340 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS**

Madame la conseillère Élane Brière donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 340 visant à fixer une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2019 et suivantes ainsi qu'à autoriser le versement d'une allocation de départ au maire, le dépose et le présente.

19-11-693

**NOMINATION DE MADAME NATHALIE DEBLOIS AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

CONSIDÉRANT que l'affichage interne et externe du poste d'agent(e) de développement culturel au Module qualité de vie a pris fin le 3 avril 2019;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que madame Nathalie Deblois aura complété sa période d'essai le 7 novembre 2019;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par monsieur François Leduc, directeur général;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'attribuer le poste d'agente de développement culturel au Module qualité de vie à madame Nathalie Deblois, et ce, en date du 7 mai 2019.

Madame Deblois est régie par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur, et sa supérieure immédiate est madame Audrey-Anne Richer, directrice du Module qualité de vie.

La date d'ancienneté de madame Deblois est le 7 mai 2019, suivant l'application de l'article 17.01 de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

19-11-694

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire